

# **CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**



## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE**

**DU LUNDI 20 FEVRIER 2012**

**AU FOYER DES RUVINES, CULLY**

(Ouverture à 20h00 - Clôture à 22h25)

TABLE DES MATIERES

1.	APPEL NOMINAL	3
2.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3.	COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	4
4.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DECEMBRE 2011	5
5.	PREAVIS N° 1/2012 – RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LES CIMETIÈRES ET LES INHUMATIONS	5
6.	PRÉAVIS N° 2/2012 – RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU	7
7.	PRÉAVIS N° 3/2012 – MODERNISATION DE LA TÉLÉTRANSMISSION DES OUVRAGES DU RÉSEAU D'EAU (RIEX-EPESES ET VILLETTE)	9
8.	PRÉAVIS N° 4/2012 – POSE D'UNE NOUVELLE CONDUITE DE REFOULEMENT D'EAU POTABLE ET DE DÉFENSE INCENDIE À LA ROUTE DU SIGNAL	10
9.	PROPOSITIONS DU BUREAU SUR LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS DU BUREAU DU 12 SEPTEMBRE 2011	11
10.	POSTULAT DE MME FLORENCE GROSS	14
11.	COMMUNICATIONS N° 1/2012 – PRINCIPALES DÉCISIONS MUNICIPALES (DU 1 <sup>ER</sup> JUILLET AU 31 DECEMBRE 2011)	16
12.	COMMUNICATIONS MUNICIPALES	17
13.	PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	21

M. Jean-Louis Bandini, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, conseillères et conseillers communaux, conseillère et conseillers municipaux, ainsi qu'à M. Stéphane Bertogliati, huissier.

Il salue également la présence de M. Jean-Pierre Genoud pour Le Courrier et les quelques personnes dans les rangs du public.

**1. APPEL NOMINAL**

La secrétaire procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	Mme et MM. Nicole Gross, Max Graf, Patrick Chollet, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Yves Kazemi	
	60 Conseillers communaux selon la liste de présence.	<b>60</b>
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes Christine Lavanchy, Madeleine Thévoz et MM. Raoul Baehler, Blaise Duboux, Cyril Grin, Pierre-André Fontannaz, Vivian Gaudin et Patrick Riesen	<b>8</b>
ABSENTS NON EXCUSÉS	MM. Jelle Hartmann et François Pittet	<b>2</b>
TOTAL :		<b>70</b>

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

**2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

En préambule, le Président informe que suite à la décision du Conseil d'Etat au sujet du recours de JC Schwaab, ainsi qu'au dépôt d'un postulat par Mme Florence Gross, il propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour aux points 9) et 10) comme suit :

1. Appel nominal
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Communications du Bureau du Conseil communal
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2011
5. Préavis n° 1/2012 - Règlement communal sur les cimetières et les inhumations
6. Préavis n° 2/2012 - Règlement communal sur la distribution de l'eau
7. Préavis n° 3/2012 - Modernisation de la télétransmission des ouvrages du réseau d'eau (Riex-Epesses et Villette)
8. Préavis n° 4/2012 - Pose d'une nouvelle conduite de refoulement d'eau potable et de défense incendie à la route du Signal
9. Propositions du Bureau sur les conclusions du préavis du Bureau du 12 septembre 2011
10. Postulat de Mme Florence Gross
11. Communication n° 1/2012 - Principales décisions municipales (du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2011)
12. Communications municipales
13. Propositions individuelles et divers

L'ordre du jour est adopté tel quel, à l'unanimité.

### 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Voici quelques informations sur les activités et correspondances survenues depuis la dernière séance du Conseil communal.

Tout d'abord, le Président présente, au nom du Conseil communal, ses félicitations pour l'élection de M. Jean Christophe Schwaab au Conseil national.

#### **Au courrier :**

- ✓ Le 21 décembre de la Municipalité, la prise de position du Conseil d'Etat au sujet de la demande de remboursements des frais supplémentaires occasionnés par la panne informatique lors des élections fédérales du 23 octobre 2011
- ✓ Le 6 février, décision du Conseil d'Etat sur le recours de JC Schwaab
- ✓ Le 6 février du SECRi, la marche à suivre pour le scrutin du 11 mars 2012
- ✓ Le 16 février du SECRi, les instructions des recours : demande de dépens formulée par Me Micheli, avocat-conseil de M. Jean Christophe Schwaab

#### **Décès :**

- ✓ Le 14 février est décédée la mère de Madame Sybil Berthet, conseillère communale
- ✓ Le 19 février est décédée la mère de Monsieur Michel Duboux, conseiller communal

*Le Président présente ses condoléances les plus sincères à ces deux familles.*

#### **Manifestations :**

- ✓ Le 17 décembre, marché de Rieux et sa vente de sapins de Noël
- ✓ Le 2 janvier, ramassage de la saucisse aux choux à Aran et Grandvaux
- ✓ Le 7 janvier, souper saucisses et Petit Nouvel-An à Aran par la Jeunesse et le Sauvetage de Villette
- ✓ Le 14 janvier, soirée saucisses à Grandvaux par la Jeunesse de Grandvaux
- ✓ Les 27 et 28 janvier, soirée annuelle de la Chanson Vigneronne à Grandvaux
- ✓ Le 31 janvier, fête populaire de la Saint-Vincent à Aran
- ✓ Les 4 et 5 février, loto de l'USL à Cully

#### **Scrutin du 18 décembre 2011**

##### Résultats de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat (2<sup>ème</sup> tour)

Métraux Béatrice (628 voix), Rappaz Pierre-Yves (616 voix).

Taux de participation de Bourg-en-Lavaux : environ 39%

##### Prochains scrutins :

11 mars 2012 : Elections cantonales et votations fédérales  
1<sup>er</sup> avril 2012 : Elections du Conseil d'Etat (2<sup>ème</sup> tour)

17 juin 2012 : Votations fédérales  
23 septembre 2012 : Votations fédérales et cantonales  
25 novembre 2012 : Votations fédérales et cantonales

#### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DECEMBRE 2011**

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Y a-t-il des demandes de modification ou d'adjonction ?

Il n'y a pas de demande, le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

#### **5. PREAVIS N° 1/2012 – RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LES CIMETIÈRES ET LES INHUMATIONS**

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

M. le Président : Vu que chaque membre du Conseil a reçu tous les rapports des Commissions d'études pour ce préavis et les suivants, il propose de voter sur les amendements proposés par les Commissions, ce qui permettra de dire que tous les points qui n'ont pas été modifiés par les Commissions ont été admis, afin d'éviter de passer point par point lors des votes.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote.

#### **Acceptez-vous les amendements de la Commission ad hoc ?**

A savoir, modification du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 3 du règlement (nouvelle rédaction) :

*Les cimetières communaux sont le lieu d'inhumation officiel de toutes les personnes décédées sur le territoire communal ou qui y étaient domiciliées au moment de leur décès, ainsi que des personnes y ayant vécu jusqu'à leur départ en EMS.*

M. J. Potterat : Il cite l'exemple de sa mère habitant à Cully, partant en EMS à Lutry et décédée à Lutry. Elle a donc quitté la Commune, que se passe-t-il dans ce cas ?

M. le Président : Comme elle a été domiciliée à Cully longtemps, le fait de partir à Lutry ne lui coupe pas les privilèges de la gratuité ou l'autorisation d'être en columbarium gratuitement.

M. T. Ellis : Il s'interroge sur le terme « officiel », car il pourrait y avoir un litige d'officialité. Ne pourrait-on pas écrire plutôt « possible » ?

- M. le Président : Il précise que ce sont les cimetières communaux qui sont lieu d'inhumation officiel.
- Mme M. Bersier : Elle souhaite apporter une précision sur le cheminement de la pensée au sein de la Commission : une personne ayant toujours vécu à Cully peut être ensevelie à Cully. Dans le même temps, cela signifie aussi que si une personne, ayant passé toute son enfance dans une commune X, la quitte et ne revient pas, ne puisse pas se prévaloir de ce droit en cas de décès.
- M. M. Duboux : Il cite le cas de sa mère qui a passé 1 année et 3 mois en EMS à Chexbres. La tombe de son père est à Epesses et sa mère a demandé que ses cendres soient à Epesses. On dû déplacer son domicile d'Epesses à Chexbres suite à la demande de la commune de Chexbres. Il va demander officiellement à la commune de Bourg-en-Lavaux de pouvoir mettre les cendres de sa mère sur la tombe de son père à Epesses. Il estime que cet article est tout à fait approprié.
- M. T. Ellis : Il revient sur le terme « officiel » dans l'exemple de la commune de Chexbres et propose d'écrire « la possibilité est faite » pour éviter le litige avec d'autres domiciles officiels.
- M. JC Schwaab : Il estime que l'endroit officiel doit être compris ainsi : il faut un endroit officiel pour inhumer. Dans le règlement, le terme officiel signifie que si une personne souhaite se faire enterrer, elle le peut sans violer la règle d'obligation d'être ensevelie n'importe où. Cela ne signifie pas qu'elle a l'obligation d'être enterrée là.

Au vote, le Conseil communal accepte cet amendement à l'unanimité.

Modification de l'article 23 du règlement, à savoir, supprimer le 2<sup>ème</sup> paragraphe donnant la liste de ce qui est proscrit et remplacer par :

*La Municipalité est compétente pour statuer sur toute demande.*

Au vote, le Conseil communal accepte cet amendement à l'unanimité sauf 1 avis contraire.

Modification des montants des taxes et émoluments au point e) « Concession de tombe simple », à savoir :

*Personnes domiciliées hors de Bourg-en-Lavaux  
y compris creuse et remise en état :*

*CHF 3'000.-*

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis N° 1/2012 de la Municipalité du 9 janvier 2012 ;
- où le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

par 59 voix (à l'unanimité)

- **d'adopter** le règlement communal sur les cimetières et les inhumations, ainsi que son annexe fixant le montant des taxes et émoluments, amendés ;
- **de fixer** l'entrée en vigueur du règlement dès son approbation par le chef du département compétent, le délai référendaire et de requête à la Cour constitutionnelle étant échu.

### 6. PRÉAVIS N° 2/2012 – RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

M. le Président : Avez-vous des modifications autres que celles proposées par la Commission ad hoc ?

La discussion est ouverte.

M. J.-L. Badoux : Il est un peu déçu de voir qu'aujourd'hui encore, on continue à appliquer des taxes sur des valeurs ECA. Il fonctionne comme estimateur pour l'ECA et c'est très fréquemment que lorsqu'un bâtiment neuf est construit, les propriétaires prennent le libre parti ne pas trop assurer leur bâtiments après construction pour ne pas payer trop de taxes. Puis, après deux ans, on rappelle l'ECA et souhaite augmenter d'un CHF million. Ce montant n'est plus soumis à taxes de raccordement au réseau d'eau, ni au réseau d'égout. La seule méthode d'y arriver est d'appliquer ces taxes sur d'autres paramètres que des valeurs ECA. Y a-t-on songé ou cela se modifiera-t-il un jour ?

M. J.-P. Haenni, Municipal : La Commission a beaucoup réfléchi et discuté pour trouver un terrain d'entente. Il y a des propositions par appartement. Les taxes de base sont facturées aux propriétaires qui ne peuvent pas les facturer à leurs locataires. Si on a 3 ou 4 appartements par maison, il s'agit de la valeur la plus équitable. On est parti sur cette idée là. On a estimé que la taxe de 0.2 ‰ n'était pas trop chère à appliquer.

- M. J.-L. Badoux : Le paramètre le plus simple est de trouver des unités de consommation d'eau et on applique ensuite des taxes là-dessus. Ce mode de faire le frustre et il cite un exemple : on décide de faire une transformation, une construction d'un garage qui coûte CHF 100'000.- sans robinet, sans WC. Les comptes sont bouclés et après 2 ans, une facture de la bourse communale arrive avec la moitié de la taxe pour raccordement à l'eau, l'autre moitié pour raccordement aux égouts. Le propriétaire n'a pas de besoin supplémentaire pour l'alimentation d'eau, ni pour l'écoulement ou le traitement de l'eau. On balance ensuite 0.5‰ ici, etc. pour un besoin supplémentaire que le propriétaire n'a pas créé. Il arrive à la conclusion : réfléchissons d'appliquer un autre système que la valeur ECA d'un bâtiment, faisons payer ceux qui consomment l'eau et incitons les gens à économiser l'eau !
- M. J.-P. Haenni, Municipal : La Municipalité a fait une proposition de CHF 2.50 le m<sup>3</sup> sans taxe de base. La commission n'était pas d'accord, car en incitant les gens à économiser l'eau, dans 2 ans, le prix de l'eau sera augmenté à CHF 3.-/3.50 le m<sup>3</sup>. Pour couvrir les frais d'eau, il faudra augmenter le prix au m<sup>3</sup>. Après discussion, on est arrivé à la solution d'une partie en frais fixes avec une taxe de base et une partie variable avec un prix au m<sup>3</sup>. Il n'a pas été simple de trouver un consensus.
- Mme V. Hill : Elle souhaite réagir par rapport à la taxe sur la transformation qui a été un des éléments discutés. Elle lui paraît équitable. Si la maison avait été faite avec le garage, le coût aurait été de 8‰. Par équité des différents propriétaires, cela lui a semblé juste d'avoir une taxe sur les transformations.
- M. le Président : Le Conseil communal n'est pas là pour parler des taxes et des coûts qui sont du ressort de la Municipalité, mais bien du règlement.

### **Acceptez-vous les amendements de la Commission ad hoc ?**

A savoir, modification du l'alinéa 3 de l'article 39 du règlement (nouvelle rédaction) :

*Lors de la reconstruction d'un bâtiment après démolition complète et volontaire d'immeubles préexistants, il est perçu du propriétaire une taxe unique de raccordement au taux réduit de 3‰ de la valeur d'assurance incendie (valeur ECA) du bâtiment, rapportée à l'indice 100 de 1990.*

Au vote, le Conseil communal accepte cet amendement par 54 voix, contre 1 et 4 absentions.

Modifications du dernier alinéa de l'article 40 du règlement, à savoir supprimer la phrase :  
*La Municipalité est compétente pour trancher les situations.*

Au vote, le Conseil communal accepte cet amendement par 53 voix et 6 absentions.

Et :

*Déplacer cet alinéa à la suite du 1<sup>er</sup> alinéa du même article.*

Au vote, le Conseil communal accepte cet amendement par 58 voix et 1 abstention.

Modification de la 1<sup>ère</sup> phrase de l'article 41 du règlement (nouvelle rédaction) :

*La municipalité fixe le prix de l'abonnement, le prix de vente de l'eau et les conditions de location des appareils de mesure qui font l'objet d'un tarif distinct.*

Au vote, le Conseil communal accepte cet amendement par 57 voix et 2 abstentions.

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis N° 2/2012 de la Municipalité du 16 janvier 2012 ;
- oui le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

par 56 voix, contre 1 et 2 abstentions

- **d'adopter** le règlement communal sur la distribution de l'eau amendé et l'annexe II régissant l'eau de sulfatage ;
- **de fixer** l'entrée en vigueur du règlement dès son approbation par le Chef du Département de la sécurité et de l'environnement et l'échéance du délai référendaire et de requête à la Cour constitutionnelle.

## 7. PRÉAVIS N° 3/2012 – MODERNISATION DE LA TÉLÉTRANSMISSION DES OUVRAGES DU RÉSEAU D'EAU (RIEX-EPESSÉS ET VILLETTE)

Chacun a reçu copie des rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote.

**Acceptez-vous les modifications de la Commission des finances ?**

Au vote, le Conseil communal accepte ces modifications par 58 voix et 1 abstention.

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis N° 3/2012 de la Municipalité du 16 janvier 2012 ;
- ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

par 58 voix et 1 abstention

- **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux de modernisation de la télétransmission des ouvrages du réseau d'eau (Riex-Epesses et Villette) ;
- **de financer** ces travaux d'un montant de CHF 67'000.- par la trésorerie courante ;
- **d'amortir** ce montant par un prélèvement sur le fonds pour investissements futurs.

### 8. PRÉAVIS N° 4/2012 – POSE D'UNE NOUVELLE CONDUITE DE REFOULEMENT D'EAU POTABLE ET DE DÉFENSE INCENDIE À LA ROUTE DU SIGNAL

Chacun a reçu copie des rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote.

#### **Acceptez-vous les modifications de la Commission des finances ?**

Au vote, le Conseil communal accepte ces modifications à l'unanimité.

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis N° 4/2012 de la Municipalité du 16 janvier 2012 ;
- ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DÉCIDE**

par 59 voix (à l'unanimité)

- **d'autoriser** la Municipalité à effectuer les travaux de pose d'une nouvelle conduite de refoulement d'eau potable et de défense incendie à la route du Signal ;
- **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 260'000 ;
- **de financer** ce montant d'une part par les subventions ECA, estimées à CHF 26'000 et le solde de CHF 234'000 par la trésorerie courante;
- **d'amortir** l'investissement net de CHF 234'000 sur une période de 30 ans, à raison de CHF 7'800 par année, la première au budget 2013.

<b>9. PROPOSITIONS DU BUREAU SUR LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS DU BUREAU DU 12 SEPTEMBRE 2011</b>
--

Chacun a reçu copie des propositions du Bureau, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

M. le Président : Suite à la requête du 3 octobre 2011 du Conseiller Jean-Christophe Schwaab et la décision du Conseil d'Etat du 1<sup>er</sup> février 2012 acceptant ce recours, le Bureau du Conseil est dans l'obligation de modifier les conclusions du préavis du Bureau du 12 septembre 2011.

La discussion est ouverte.

Mme L. de Palma : Ne pourrait-on pas mettre « après un unique avertissement préalable » au lieu de l'astérisque au point 8) ?

M. le Président : Il explique qu'il ne souhaite pas passer trop temps en bureautique. L'avertissement sera fait et il s'agira d'un seul avertissement préalable. A son avis, le budget « amendes » sera probablement à zéro.

M. JC Schwaab : Dans l'article actuel du règlement du Conseil communal de Grandvaux, un seul avertissement est assez clair.

M. le Président : Il donne lecture de la proposition n° 1.

M. B. Rufi : Si un Conseiller décide cette 1<sup>ère</sup> proposition et un autre choisit la 3<sup>ème</sup> proposition, cela signifie que le budget communal finance la course du Conseiller qui a choisi la version 1 et les autres Conseillers financent eux-mêmes en choisissant la 3<sup>ème</sup> proposition ? Il s'adresse

au Conseiller JC Schwaab et propose de supprimer la proposition 1 si on est bien d'accord de financer soi-même les repas de fin d'année et la course de fin de législature, par égalité de traitement entre les membres conseillers.

M. JC Schwaab : Selon la décision du Conseil d'Etat, chaque Conseiller doit pouvoir choisir où vont ces jetons de présence. Les variantes 2 ou 3 sont légales et la variante 1 ne propose aucun jeton de présence.

Mme C. Bugnon Grand : Est-il obligatoire de se prononcer sur une des 3 propositions ? Elle souhaite formuler une 4<sup>ème</sup> proposition.

M. le Président : Il répond ironiquement que oui, si elle n'est pas sujette à recours.

Mme C. Bugnon Grand : Par rapport aux communes voisines, elle propose des jetons de présence de CHF 20.- par séance, ainsi que le repas de fin d'année et la sortie de fin de législature payés par la commune.

M. le Président : Il n'est pas d'accord. La 1<sup>ère</sup> proposition était équitable sauf qu'il n'y avait pas de choix pour les Conseillers. Cela était fait dans l'esprit que le repas de fin d'année et la sortie de fin de législature soient payés par les Conseillers. Il estime les propositions 2 et 3 sont équitables respectant la volonté du Bureau, afin de ne pas entamer les finances communales pour se payer des repas de fin d'année et de sortie. Il faut tenir compte que les groupes de travail touchent CHF 30.- l'heure de vacation, alors qu'il n'y a pas de vacations dans certaines communes.

M. M. Duboux : Il estime que le Conseil communal représente des gens sortant du sérail dont l'objectif est de mener à bien les affaires communales. Ces repas de fin d'année et la sortie de fin de législature permettent de créer des liens d'amitié autour d'un verre et d'une assiette et non pas d'encaisser de l'argent. Il propose de garder la proposition initiale. On est là pour défendre les intérêts de la commune et de la région.

M. R. Bech : On n'est plus à un recours près. Il abonde dans le sens de M. M. Duboux, malheureusement, il y a 59 conseillers qui ont voté cette décision il y a 6 mois et il y a 59 conseillers qui ont tort. C'est comme cela. Cela n'empêche pas qu'il y a une volonté assez claire qui soit exprimée. La quasi totalité des Conseillers étaient d'accord de laisser leurs jetons de présence pour les repas de fin d'année et la sortie de fin de législature. Ne peut-on pas trouver un mixte qui permette de respecter cette volonté claire et que celle-ci ne puisse pas être imposée. Il propose la variante 3, mais la 2<sup>ème</sup> phrase le dérange. Laissons la liberté à un Conseiller qui n'a pas participé aux 3 ou 4 premiers repas de participer quand même à la course de fin de

législature quand même, même s'il a touché ses jetons de présence avant. Il propose de garder le point 5 ainsi :

*Les jetons de présence au Conseil communal sont en principe portés en compte par le Boursier communal sur la base des décomptes fournis par le (la) secrétaire du Conseil **en vue de financer la course de fin de législature et le repas de chaque fin d'année du Conseil communal.***

Et ajouter :

*Les demandes individuelles de paiement par des Conseillers restent réservées.*

M. B. Rufi :

En tenant compte de l'intervention du Président de la Commission des finances, il propose de garder la variante 3 et de modifier la 2<sup>ème</sup> phrase ainsi :

*Une décision individuelle et volontaire pour l'affectation des jetons de présence au financement de la course de fin de législature et des repas de chaque fin d'année du Conseil communal. Ce mode de faire signifie que les Conseillères et Conseillers refusant cette affectation et **touchant leurs jetons de présence devront financer, en cas de participation, le repas de fin d'année et la course de fin de législature.***

Mme C. Bugnon Grand :

Elle se demande par rapport à ces propositions débattues si l'on ne va pas dans le sens et l'esprit pique-sous de notre nouvelle commune ? Ailleurs, à Lutry ou Belmont, ce n'est pas du tout comme ça.

M. le Président :

A Lutry, les conseillers ne sont pas rétribués dans les commissions, sauf les rapporteurs.

**Acceptez-vous la proposition de Mme C. Bugnon Grand ?**

M. J.-P. Haenni, Municipal : Il n'est pas d'accord car ce n'est pas prévu au budget. Cela signifierait que la commune doive payer un repas en plus des jetons de présence.

Au vote, le Conseil communal refuse cette proposition par 56 voix contre 3.

**Acceptez-vous la variante 3 avec la modification de la 2<sup>ème</sup> phrase de M. B. Rufi ?**

Au vote, le Conseil communal accepte par 51 voix contre 3 et 2 absentions.

**CONCLUSIONS****LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

- vu la décision du Conseil d'Etat du 1<sup>er</sup> février 2012 acceptant le recours de Jean Christophe Schwaab,

**DÉCIDE**

par 51 voix, contre 4 et 4 abstentions

- **De supprimer** les absences excusées au point 7) ;
- **De maintenir** les absences non excusées au point 8) moyennant un avertissement préalable. Le montant des amendes sera versé à la bourse communale ;
- **De s'engager** individuellement et volontairement pour l'affectation des jetons de présence au financement de la course de fin de législature et des repas de chaque fin d'année du Conseil communal. Ce mode de faire signifie que les Conseillères et Conseillers refusant cette affectation et touchant leurs jetons de présence devront financer, en cas de participation, le repas de fin d'année et la course de fin de législature.

6. Jetons de présence au Conseil communal	20.-	Par séance
<del>7. Absence excusée au Conseil communal</del>	<del>A verser 20.-</del>	<del>Par séance</del>
8. Absence non excusée au Conseil communal	A verser 40.-	Par séance

Les points ci-dessus sont définis pour toute la durée de la législature 2011-2016.

Pour les Conseillères et Conseillers ne signant pas cet engagement, les jetons de présence leur seront versés en fin d'année.

*Une liste des membres du Conseil communal avec deux en-têtes de colonnes « J'accepte » et « Je n'accepte pas » sera soumise lors de la séance du 23 avril prochain pour signature.*

**10. POSTULAT DE MME FLORENCE GROSS**

Mme Florence Gross donne lecture de son postulat.

M. le Syndic :

La Municipalité en prend acte, cependant il tient à mentionner que jusqu'à la rencontre avec le Journal, la Municipalité était positive. Après ce rendez-vous, elle était plutôt déçue, car elle n'a pas trouvé ce qu'elle attendait. Les interlocuteurs n'étaient pas suffisamment préparés et la présentation du Courrier n'a pas été jugée assez solide tant sur le plan du concept économique que sur le plan du concept journalistique. Le rôle d'une commune est-il de

subventionner un journal ou pas ? La question du financement est entrée également en considération.

M. JC Schwaab : Il soutient le postulat de Mme Florence Gross. On n'est pas dans une logique de subvention, mais plutôt de prestations avec une contrepartie. Il ne faut pas oublier que la presse régionale a passablement de difficultés. La presse suprarégionale, voire cantonale est en train de se faire avaler par des géants dont le siège est à Zürich et dont l'intérêt n'est pas forcément de relater ce qui se passe dans la région. Il estime que c'est un avantage d'avoir un journal local indépendant, qui se donne une ligne rédactionnelle. Il estime une bonne idée de demander à la Municipalité de réétudier cette opportunité avec le Courrier, avant de prendre une décision définitive.

M. J. Potterat : Il estime que le problème est autre que financier. On fait partie du district de Lavaux-Oron et imaginons que le journal le Courrier ne reproduit plus les comptes-rendus de ce qui se passe ici, si Bourg-en-Lavaux n'en fait plus partie. On crée donc une scission entre les hauts et les bas et on devrait éviter de se couper des communes du haut. Politiquement parlant, il ne trouve pas bienvenu de laisser tomber ce journal.

M. S. Vogel : Il appuie ce que Mme Florence Gross a présenté. Il est en guerre avec ceux qui distribuent Le Régional depuis 6 mois, car ils envoient des bulletins pour faire de la publicité en fin d'année et il ne le reçoit plus depuis 1 semestre. Il estime que le Courrier donne la possibilité une fois par semaine de publier les manifestations de sociétés ou autres.

M. B. Rufi : Il demande si le journal le Courrier est encore utilisé pour les publications officielles ? Si oui, il est important que l'ensemble des citoyens reçoive un journal avec des communications officielles et des mises à l'enquête. Il soutient donc la proposition de Mme Florence Gross.

M. le Président : Il souligne que la distribution par le BVA du journal Le Régional est une véritable catastrophe actuellement.

Au vote, le Conseil communal accepte ce postulat à une forte majorité.

M. JP Demierre, Municipal : Il explique que le journal le Courrier a présenté un business plan sur son avenir et la Municipalité, après réflexion, a émis une crainte. Le Boursier a également émis des doutes sur les finances : il s'est demandé si le montant de CHF 45'000 était à payer en une fois ou en 4 fois ?

La Municipalité n'est pas très confiante sur l'avenir du Courrier. Est-ce le rôle de la Commune de payer un journal, est-ce que la liberté

de la presse est respectée ? La crainte étant que si la commune de Bourg-en-Lavaux ne participe pas, elle met en péril le journal. Pourquoi ne pas penser à l'idée que la commune participe par CHF 20.- et la population par CHF 20.- aussi, ce qui donnerait un coup de pouce à ce journal ?

M. le Président : Il estime qu'il s'agit d'un journal sympathique qui arrive chaque semaine. Il va donc transmettre le postulat à la Municipalité pour étude et réponse.

M. JP Haenni, Municipal : Il souhaite souligner que la somme de CHF 45'000.- n'étant pas prévue au budget, au cas où la Municipalité décide de s'abonner, il ne désire pas de remarques comme quoi CHF 45'000.- sont en trop au budget.

<b>11. COMMUNICATIONS N° 1/2012 – PRINCIPALES DÉCISIONS MUNICIPALES (DU 1<sup>ER</sup> JUILLET AU 31 DECEMBRE 2011)</b>
---

Chacun a reçu copie de ce document, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

Mme N. Cuénoud : Elle demande, concernant les piliers publics, qu'est-ce qu'il en est des avis de décès qui ne sont plus affichés depuis quelques mois ? Elle ne sait pas ce qu'il en est dans les autres arrondissements. Le seul endroit à Cully est la vitrine de la Préfecture. Est-ce un oubli, une volonté ou un choix ?

M. G. Hauert, Municipal : Il est vrai que les piliers publics ont besoin d'un toilettage. Un nouvel huissier va commencer le 1<sup>er</sup> mars et il sera également en charge de nettoyer certains affichages après les décès. Tout cela sera remis en ordre d'ici environ 1 mois, puis régulièrement.

Mme L. de Palma : Il a été fait mention d'un pilier public au Collège du Genevrey. Elle n'est pas au courant. Qu'en est-il ?

M. le Président : Il s'agit d'une erreur. Il faut lire le réservoir du Genevrey.

Mme J. Potin : Elle s'interroge sur le marché de Riex et demande comment savoir lorsqu'il a lieu ou pas ?

M. JP Demierre, Municipal : Il explique que ce marché a eu lieu le 17 décembre 2011, puis ce samedi 25 février, ensuite tous les derniers samedis du mois, s'il est rentable.

- M. S. Vogel : Concernant les panneaux Lavaux-Unesco, pourquoi en existe-t-il un seul sur la Maison jaune ? Pourquoi ne pas apposer encore 1 sur chaque arrondissement de Bourg-en-Lavaux ?
- Mme N. Gross, Municipale : Elle explique qu'il s'agit d'une décision municipale. Pour l'instant, il n'y a qu'un seul panneau au siège à Cully. Elle ne perd pas espoir d'en mettre sur tous les arrondissements.
- M. JP Demierre, Municipal : Il précise que probablement Mme Gross n'a pas l'information, mais un panneau a été prévu à Villette, sous la ligne de chemin de fer, sous le pont et un autre panneau à l'entrée de Bourg-en-Lavaux côté Vevey, dans le vignoble.
- Mme N. Gross, Municipale : Elle précise que ces panneaux ne sont pas que du ressort de la commune, mais aussi de celui des appellations.
- M. le Président : Il trouve ce document de communications intéressant, utile, puis mentionne qu'il sera édité tous les 3 mois et remercie son auteure.

## 12. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Le Président passe la parole en premier à M. Max Graf, Syndic.

### **M. le Syndic Max GRAF**

Il annonce que le poste de Lavaux-Unesco va être repris par Mme Nicole Gross et l'informatique/Internet, ainsi que les transports et la mobilité, par M. Yves Kazemi, précédemment à la charge de M. Jean-Paul Demierre.

Il y aura 2 préavis relativement importants pour le développement de la commune : le PPA de la gare et le PPA des Ruvines dessus dans lequel on a les écoles. A cause du contretemps que l'on a avec l'Etat de Vaud, pour des raisons de danger naturel et de risque d'inondation majeure à la Place de la Gare, on nous a demandé de refaire l'étude en 2 fois, notamment avec un autre bureau, ce qui engendre du retard et occasionne des frais supplémentaires. Avec le PPA des Ruvines dessus, on a eu la surprise due à l'application de la LEO (loi sur l'enseignement obligatoire), car on va travailler avec 2 divisions. Cela demande une réflexion quant à la nouvelle répartition des écoles.

M. R. Emery : Il s'interroge sur une inondation à la Place de la Gare. Qu'en est-il ?

M. le Syndic : Il confirme qu'il y a un risque majeur d'inondation.

M. Y. Kazemi, Municipal : Il souhaite apporter un complément d'information, à savoir lorsque l'on établit de nouveaux plans d'aménagement, il faut faire une étude sur les dangers et risques naturels. Ici, on a un risque identifié d'inondation. Est-ce une hypothèse de risque d'inondation réelle ou

pas ? Ce n'est pas le cas chez nous. Il s'agit d'une mesure standard pour l'ensemble du canton.

M. P. Humbert : Il aimerait savoir si le PGEE prévu qui devrait être terminé ne devait pas justement être pour cela ? Auquel cas, s'il avait été établi dans les délais prévus, on aurait déjà la réponse à cette question.

M. Y. Kazemi, Municipal : Il répond que le PGEE ne traite pas des dangers naturels. Il y a lieu de se mettre à jour par rapport à la législation cantonale qui demande, lorsqu'il y a légalisation de plan d'aménagement du territoire, de traiter les dangers naturels.

Mme C. Bugnon Grand : Par rapport au PPA de la Gare, existe-t-il des risques par rapport à la votation qui aura lieu au mois de septembre sur « Sauvez Lavaux » et si oui, quels sont-ils ?

M. le Syndic : Il propose de lire l'initiative de Franz Weber et la loi Lavaux telle qu'elle est, car il l'estime restrictive.

Mme C. Bugnon Grand : Quelles sont les incidences si la votation passe par rapport à ce projet de la Gare ?

M. le Syndic : Il ne souhaite pas se prononcer n'étant pas juriste, cependant il annonce qu'il y a des risques de gel.

M. J. Potterat : Par rapport à l'initiative Franz Weber, la première chose qu'il impose est un moratoire de 5 ans. Les gens n'en parlent pas, mais c'est la première conséquence.

M. JC Schwaab : Il mentionne qu'une chose est importante sur cette initiative « Sauvez Lavaux 3 » : elle parle de ne plus autoriser de constructions sauf si des PPA ont déjà été définitivement validés. Or si ces PPA ne sont pas validés, on pourrait se retrouver dans la situation où on est en zone constructible. On ne pourrait plus rien faire à cause du texte trop restrictif de l'initiative. Il recommande de ne pas trop prendre de risques. Par rapport au PPA de la Gare, on peut le faire avec la loi Lavaux telle qu'elle est présentée.

M. J.-L. Badoux : Il est surpris et ravi qu'on parle de cette loi « Sauvez Lavaux ». Il espère qu'avant cette votation, on ne reste pas assis sans rien faire, car nous sommes au cœur de ce problème, et souhaite vivement qu'en amont, le politique fasse comprendre au reste du canton que quelque chose d'assez catastrophique nous attend si cette initiative passe. Il en va de notre futur économique, car on s'écarte d'Oron. Le poumon ne se trouve plus en Lavaux mais à Oron. Faisons comprendre à tout le reste du canton qu'on ne peut pas se permettre de se faire imposer une telle législation !  
*(Acclamations)*

- M. le Président : M. Schwaab a bien résumé le problème. Au Grand Conseil, on a voté le contre-projet et ce dernier ne peut pas être présenté lors de la votation de septembre.
- M. JC Schwaab : Le Conseil d'Etat pourrait suggérer au Grand Conseil de proposer un contre-projet direct. Si tel est le cas, cela repousserait la date de la votation d'une année, car il faut proposer un texte que le Grand Conseil doit accepter.
- Mme C. Bugnon Grand : Elle demande si la Municipalité est en contact avec les autres communes concernées par la votation « Sauvez Lavaux » ? Si oui, ont-elles prévu des plans d'information à la population du canton ?
- Mme N. Gross, Municipale : Ceci est le rôle de la CIL (Commission Intercommunale de Lavaux) dont font partie les communes qui sont dans le périmètre de l'Unesco et en l'occurrence, aussi de la loi Lavaux. Le Comité dont elle est membre se voit 1 fois par semaine et se penche sur ce problème. L'inconnue est la date de la votation et le Comité est en train de réunir un comité de soutien qui vient du monde économique, politique et des arts, de chaque coin du canton. Des communiqués sont en cours de préparation. Les constructions des parkings en sous-sol font l'objet de 3 interprétations différentes par 3 juristes différents. Ca bouge !

### **M. le Conseiller municipal Patrick CHOLLET**

#### Protection civile

Les choses bougent. La nouvelle loi fédérale est en train de se mettre en place par le projet AGIL au niveau cantonal, qui regroupe différentes organisations régionales pour créer une organisation suprarégionale correspondant au district. On est concerné par Lausanne Est (Pully, Belmont, Paudex,) Lavaux et Oron. On est en train de travailler au niveau des 3 Présidents des Comités directeurs. Le Conseil communal sera mis à contribution.

#### Taxe pour les déchets

Le Conseil d'Etat n'a pas osé décider contrairement aux autres cantons. Autonomie cantonale = débrouillez-vous ! En novembre 2011, il a eu des échos comme quoi cela « grenouillait » dans Lausanne-régions. Ils ont mis en place un projet proposé à d'autres régions. Une séance d'information a été organisée pour les Municipalités du district de Lavaux-Oron. Ce projet est en train de faire l'unanimité sur tout l'ouest cantonal entre Nyon et Yverdon. Les périmètres existants sont en train de se mettre d'accord. Il est simple : un sac, une couleur et un seul prix. Les sacs pourront être achetés dans n'importe quelle commune concernée et faisant partie du projet. Une centrale est organisée au niveau cantonal sous l'égide des communes qui va organiser la livraison et l'encaissement de la taxe. Les usines d'incinération sont payées directement par cette centrale et les communes indemnisées par rapport au tonnage récolté sur leur propre commune. Cela pourrait fonctionner au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il y aurait une taxe de base du ressort communal et une taxe au sac. Les aspects sociaux comme les nouveau-nés seront envisagés. Une commission consultative s'étant constituée, il y aura du travail.

**M. le Conseiller municipal Jean-Paul DEMIERRE**

Concernant Mobility, la voiture à la Place de la Gare fonctionne bien.

Il a apporté une carte géographique (ancienne) de Bourg-en-Lavaux pour chacune et chacun, cependant elle devra être mise au goût du jour.

M. A. Chollet avait demandé de faire une course, le tour de Bourg-en-Lavaux. On pourrait organiser cette manifestation en collaboration avec l'Union des sociétés locales de Bourg-en-Lavaux. Une volonté de constituer une Union des sociétés locales de Bourg-en-Lavaux existe en collaboration avec l'association des artisans et des commerçants de Bourg-en-Lavaux, ainsi qu'avec la société de développement de Cully.

Au niveau de l'APOL, il y aura un marquage au Chemin de Versailles à Cully, avec un sens unique sans issue, dans les 2 mois. La montée sur la rue du Major-Davel sera interdite. Il y aura des places de parc côté Moratel.

Par rapport aux interventions de la police, on a arrêté des malfrats de grande envergure avec coups de feu et sommation.

Quant à l'élagage des arbres et des haies, on va intervenir d'ici le début de l'été.

**Mme la Conseillère municipale Nicole GROSS**

Elle informe de l'invitation à la mise des vins des domaines de la commune de Bourg-en-Lavaux ce vendredi 24 février dès 14h pour la dégustation et à 17h pour la mise des vins.

On y découvrira également les nouvelles étiquettes de vin de la commune de Bourg-en-Lavaux.

**M. le Conseiller municipal Jean-Pierre HAENNI**

Il remercie l'audience de l'approbation des 3 préavis qui le concernaient ce soir.

Concernant le chantier de Riex, au vu des conditions météorologiques fort froides, les travaux seront reportés depuis le 7 mai et se termineront le 29 juin 2012.

L'eau devient de plus en plus rare et la Municipalité a mandaté un hydrogéologue pour faire des recherches d'eau sur les hauts de la commune.

**M. le Conseiller municipal Georges HAUERT**

Concernant les bâtiments, il informe que le bâtiment de l'ancienne administration communale de Grandvaux a été complètement loué : le rez-de-chaussée à la Fondation Cong, gérant les intérêts de M. Hugo Pratt domicilié et décédé à Grandvaux, créateur de la bande dessinée Corto maltese, le 1<sup>er</sup> étage, à la Protection civile qui était auparavant au Logis du Monde et les combles, à une famille privée comme appartement. L'appartement qu'utilisait la Protection civile a été loué à une personne privée.

## **M. le Conseiller municipal Yves KAZEMI**

### Ecoles

L'interruption de l'école au Vanel était due à une panne de chauffage. Les collèges du Vanel et des Ruvines à Cully ne sont pas dans un état idéal. Un courrier d'information va être envoyé aux parents. Un préavis voté par l'ancien Conseil communal de Cully a déjà été mis en œuvre pour l'isolation thermique.

La réorganisation scolaire arrive à maturité avec la votation de la LEO. A charge du département et des communes de mettre en œuvre cette réorganisation! Pour Bourg-en-Lavaux, cela implique de réfléchir sur les régions scolaires (établissements scolaires selon la loi). Cela est en réflexion avec les communes voisines jusqu'à Pully et comment va-t-on repenser notre système scolaire ?

Il y aura une information au Conseil communal, puis à la population. Un groupe de travail est en train de se constituer et il y a un besoin d'étoffer ce groupe par des membres du Conseil.

### La Feuille

Le nouveau journal communal arrive dans les boîtes-aux-lettres. Ce journal se compose de trois parties : informations de la Municipalité, chroniques et annonces des manifestations, puis rubriques ayant trait à la vie locale et aux activités.

Ce journal sera publié 6 fois par année, par contre pour 2012, il y aura 4 publications, l'équipe se montant petit à petit.

### Site Internet

Le site est en phase de mise à jour substantielle. D'ici 2 semaines, elle sera terminée. Ensuite, il y aura une phase de préparation d'un appel d'offres pour la réflexion d'inclure un guichet virtuel.

### Développement durable

La séance de la Commission municipale aura lieu ce mercredi 22 février de 19h à 21h à la salle des Combles de la Maison jaune. Il remercie déjà les personnes intéressées.

## **13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS**

M. M. Duboux :

Il est étonné de lire sur la FAO du 7 février 2012 un appel d'offres pour des parcelles viticoles concernant la commune de Bourg-en-Lavaux. Il s'agit donc de la succession de M. Prosper Gorjat. Les vigneronns avaient demandé d'avoir la possibilité d'acheter ces vignes en priorité lors de la séance du Conseil du 5 décembre dernier. Or, sur cette même page, il trouve une annonce d'une parcelle de 1'959 m<sup>2</sup> dans le district d'Aigle, exclusivement réservée aux exploitants agricoles. Pourquoi ne l'a-t-on pas précisé sur l'annonce de Bourg-en-Lavaux pour une surface de 5'526 m<sup>2</sup> ? Il pense que l'Etat de Vaud s'en moque et la Municipalité devrait intervenir à ce niveau-là.

Il s'est fait apostrophé pendant l'hiver aux Diablerets, car les communes vaudoises vont tenir leurs assises à Bourg-en-Lavaux en 2012. Or, la Coop était le sponsor principal de cette manifestation depuis 25 ans. Tout à coup, la commune de Bourg-en-Lavaux a commencé à jouer aux marchands de tapis avec la Migros. Lors du

congrès radical à Cully, plusieurs syndics et députés du canton ont été marqués par cette affaire.

M. le Syndic : En ce qui concerne les vignes, les vigneronns sont prioritaires au niveau communal. Cela a été dit à l'Etat de Vaud, car c'est lui qui a rédigé l'annonce.

M. JP Demierre, Municipal : Il n'aurait pas vraiment utilisé les termes de « marchands de tapis », cependant il est vrai que des contacts ont été pris avec Coop et Migros. Comme c'est la 1<sup>ère</sup> fois qu'on organise l'Union des communes vaudoises à Bourg-en-Lavaux et à Cully, on a pris des renseignements sur ce qui se passait chez les organisateurs des années précédentes. A Echallens, Coop et Migros étaient sollicités. L'Union des communes vaudoises ne devra pas être financée par les contribuables de la commune, on se devait de trouver des partenaires prêts à jouer le jeu. Or la Migros mettait à disposition CHF 20'000.- de plus que la Coop. Le budget étant de CHF 400'000.-, cela était important. Un débat a eu lieu et la Municipalité a décidé de prendre la Migros. D'autres partenaires viennent aussi. Cela ne devrait pas coûter un franc à la communauté.

M. M. Duboux : Il est déçu, car la Coop est un gros vendeur de vins et plusieurs caves de la région vendent à la Coop et paient des impôts dans la commune depuis très longtemps.

M. R. Emery : Il demande à M. Hauert qui, lors de la soirée de la chanson vigneronne à Grandvaux, avait fait part des équipements de la parcelle de la villa de M. Prosper Gorjat, actuellement en vente. A-t-il donné suite à l'Etat ?

M. G. Hauert, Municipal : Il répond par la négative, car il n'y a pas de raccordement d'épuration des eaux.

M. R. Emery : Il souligne que sur le site de vente, rien n'est mentionné. Il explique que pendant les portes ouvertes, il fallait sortir les vers du nez du promoteur du canton pour savoir qu'il n'y avait pas de raccordement. Il rappelle qu'on est partenaire pour moitié et estime qu'il y a un vice caché sur cette vente. Pour lui, cela représente un gros défaut. En plus, rien n'est marqué sur l'annonce.

M. G. Hauert, Municipal : Il rétorque en disant que chacun est tenu de se renseigner sur les raccordements d'eau.

M. le Syndic : Il a reçu beaucoup d'appels téléphoniques (près de 45) et les gens ont reçu des informations détaillées, ainsi que ce complément. La personne représentante de l'Etat de Vaud aurait pu le dire.

- M. D. Fauquex : Concernant les travaux à Riex, il estime que le 7 mai est exclu, surtout avec des caves ouvertes les 26 et 27 mai. On ne peut pas se permettre de bloquer cette rue en début de saison pour les vigneron. Il souhaite qu'on la repousse.
- M. J.-P. Haenni, Municipal : Il propose avec humour de lui dire quelle période il souhaite et il lui enverra l'ingénieur.
- M. D. Fauquex : Le moment idéal est après les vendanges.
- M. J.-P. Haenni, Municipal : Il en parlera avec les services concernés.  
M. L. Massy : Les beaux jours arrivent, les touristes vont affluer. Il demande à quoi on en est au niveau du local des pompiers à Epresses ?
- M. G. Hauert, Municipal : Il explique qu'on est en train d'établir les plans d'exécution et les travaux seront faits cette année encore.
- M. Ch. Currat : Il demande à quoi on en est concernant le trottoir sur la Route de Savigny ?
- M. J.-P. Haenni, Municipal : Les travaux vont démarrer au courant du printemps, les oppositions étant levées.
- M. Y. Sesseli : Concernant la garderie de la capite, il est surpris d'avoir lu, en allant y chercher ses enfants un soir, une pétition contre les pesticides. Une autre fois, il s'agissait d'un autocollant « sortir du nucléaire ». Il est d'accord de sensibiliser les jeunes, mais à ce point-là, il estime que la garderie n'est pas le lieu approprié pour faire des promotions.
- M. Y. Kazemi, Municipal : Il en prend note, par contre les parents doivent réagir et non seulement le Conseil communal. Ils doivent s'adresser aux responsables.
- M. J.-R. Gaillard : Il a fait le tour des différents chemins de la commune et demande si on a quelques sous pour réfectionner ou réparer provisoirement certains d'entre eux ?
- M. J.-P. Haenni, Municipal : Les conditions météorologiques ne sont pas idéales pour le faire. Cependant, s'il y a des gros trous momentanés, on peut le faire rapidement. Il va voir avec M. Favez. N'oublions pas que la commune compte 103 km de chemins ! Au printemps, un tour complet sera fait par rapport aux urgences et réparations importantes à faire.
- M. B. Rufi : En restant dans le même contexte, il revient sur le chemin du Creux-des-Fontaines, fermé depuis 3 semaines. Il est intervenu un matin, car il y avait un immense trou au milieu de la descente. Il s'agit d'un

axe passablement emprunté et il estime qu'une réparation provisoire doit être possible pour rouvrir ce chemin important.

M. J.-P. Haenni, Municipal : Il en a parlé avec M. Favez et pour l'instant, les conditions météorologiques ne le permettent pas.

M. B. Rufi : A Genève, on a fait des fouilles par temps glacial, alors il estime que boucher un trou devrait être possible.

La parole n'est plus demandée.

Le Président remercie les Conseillères et Conseillers de leur participation et informe que la prochaine séance aura lieu le lundi 23 avril 2012 à la salle des Mariadoules à Aran, à 20h et que la séance suivante du 25 juin se déroulera à nouveau à Cully, à la salle des Ruvines.

La séance est levée à 22h25.

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Jean-Louis Bandini

Eliane Fedrigo

Cully, le 2 mars 2012